



# Le Conseil Consultatif *régional* des Personnes Accueillies / Accompagnées **en Aquitaine**

## MEMO – DESIGNATION DES FUTURS ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNARS AQUITAINE PAR LE CCRPA

### A destination des professionnels et des personnes concernées

Depuis son Assemblée générale de juillet 2014, la **FNARS Aquitaine** (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) **ouvre son conseil d'administration aux personnes accompagnées/accueillies/résidents etc. (article 11 des statuts de l'association).**

1

#### Ca veut dire quoi ?

Le Conseil d'administration de la FNARS Aquitaine est composé de 4 groupes appelés collèges :

- Collège d'administrateurs bénévoles désigné par les associations adhérentes à la FNARS Aquitaine ;
- Collège de salariés cadres désigné par les associations adhérentes à la FNARS Aquitaine ;
- Collège de salariés non-cadres désigné par les associations adhérentes à la FNARS Aquitaine ;
- **Collège des « personnes bénéficiaires de l'action de la fédération » désigné par le CCRPA.**

→ Dès le 30 juin 2015, **3 personnes élues par le CCRPA du 09 juin** vont participer au Conseil d'administration de la FNARS Aquitaine.

#### Administrateur c'est quoi ?

On fait partie du Conseil d'administration. On a le droit de vote des décisions comme tout autre administrateur. A partir des décisions politiques de l'assemblée générale qui regroupe en Aquitaine 52 associations différentes, le Conseil d'administration applique ces décisions et veille à leur mise en œuvre technique.

Le conseil d'administration (CA) prépare les travaux de l'assemblée générale, il applique ses décisions. Il a souvent le pouvoir de proposer à l'Assemblée générale des modifications dans les statuts (ou dans le règlement intérieur qui les précise).

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts et objet de l'association régionale et dans le cadre des résolutions adoptées par les Assemblées générales.

En particulier :

- Il peut autoriser tous actes et opérations permis à l'association régionale et qui ne sont pas réservés aux Assemblées générales (ordinaire ou extraordinaire).
- Il se prononce sur toutes admissions de nouveaux membres.
- Concernant les éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation, il transmet les éléments à la Fédération.
- Il veille à favoriser la prise en compte des différents secteurs d'activité en préservant la cohérence de l'action de la Fédération, au niveau régional et infrarégional.
- Il peut déléguer partie de ses attributions au bureau ou à certains de ses membres.
- Il oriente et contrôle l'activité du Bureau. Il peut, en cas de faute grave, suspendre les membres du bureau au moyen d'un vote réunissant la majorité des membres du Conseil d'Administration.
- Il valide la liste des personnes habilitées à représenter la Fédération



# Le Conseil Consultatif *régional* des Personnes Accueillies / Accompagnées **en Aquitaine**

- Il adopte les budgets et arrête les comptes de la FNARS Aquitaine
- etc. (article 13 des statuts).

## Ca engage à quoi ?

On compte environ 4 Conseils d'administration par an. Chaque réunion se déroule de 10h à 16h.  
Les frais de déplacement seront pris en charge par la FNARS Aquitaine.

## Quel accompagnement ?

Un administrateur et la Déléguée régionale accompagneront les administrateurs élus par le CCrPA dans leur prise de poste.

## Comment s'organise les élections ?

Le CCrPA, hors animateurs, vote pour les 3 personnes à désigner.

**Parmi les 3 personnes élues, il doit obligatoirement y avoir au moins un délégué du CCrPA.**

## Qui peut être candidat ?

Toute personne majeure ayant fait un CCrPA et celui du 09 juin.

Chaque candida-e devra expliquer rapidement ses motivations avant le vote.

## Prise de poste

Les 3 personnes désignées par le CCrPA seront invitées à participer à l'Assemblée générale (AG) du 30 juin à Artigues-Près-Bordeaux. A la fin de l'AG, un Conseil d'administration aura lieu et elles prendront alors leurs fonctions d'administrateur.

Toutes les informations sur le réseau de la FNARS : [www.fnars.org](http://www.fnars.org)